

Procès-verbaux du Conseil de la Ville de Lac-Delage

2016-12

ASSEMBLÉE ORDINAIRE TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2016 AU BUREAU MUNICIPAL

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Guy Rochette, conseiller au siège #1
Monsieur Alexandre Morin, conseiller au siège #2
Monsieur Brian Ross, conseiller au siège # 4

Madame Dominique Payette, mairesse, préside l'assemblée, et
Madame Josée Desmeules, directrice générale par intérim, agit à titre de greffière.

SONT ABSENTS :

Monsieur Marc Boiteau, conseiller au siège #3
Monsieur Bruce Wallace, conseiller au siège #5
Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère au siège #6

ORDRE DU JOUR

- 01- Adoption de l'ordre du jour ;
- 02- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016;
- 03- Mot de la mairesse ;
- 04- Mot des conseillers ;
- 05- Gestion administrative :
 - a) Rapport sur les autorisations de dépenses ;
 - b) Comptes à payer ;
 - c) Comptes à recevoir ;
- 06- Calendrier des séances du conseil 2017 ;
- 07- Avis de motion du règlement F-2017-01 concernant le règlement établissant la taxation et les compensations ainsi que le coût des services pour l'année 2017 ;
- 08- Embauche de Mélissa Turmel à titre de technicienne comptable et adjointe à la direction ;
- 09- Correction de diverses résolutions quant à l'imputabilité des dépenses pour un grand total de 58 299,61 \$ à même le budget de l'année 2016 au lieu du surplus accumulé au 31 décembre 2015 :
 - a) Résolution 2016-021 Mandat à Communagir concernant la démarche de réflexion proposée pour l'avenir de la Ville de Lac-Delage pour un coût de 5 524 \$.
 - b) Résolution 2015-102 Mandat à Me Daniel Bouchard du cabinet d'avocat Lavery pour accompagner le conseil municipal dans le dossier relatif aux ressources humaines.

-
- c) Résolution 2016-058 Mandat à Me Daniel Bouchard du cabinet d'avocat Lavery pour accompagner le conseil municipal dans le dossier du 4 avenue du Sous-Bois.
 - d) Résolution 2016-093 Étude d'avant-projet-réactualisation de l'étude pour la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées pour une somme ne dépassant pas 5 000 \$ plus taxes.
 - e) Résolutions 2016-094 et 2016-134 Étude de projet innovateur en drainage urbain dans le cadre du projet pour la protection des sources d'eau potable.
 - f) Résolution 2016-030 Mandat à Protekroc-dynamitage rue des Crans. Les coûts pour la surveillance et le rapport, au montant de 2 870,40 \$ plus taxes.
 - g) Résolution 2016-031 Mandat à CWA pour la réparation de deux pompes d'eaux usées pour un montant de 3 840 \$ plus taxes.
- 10- Nomination de madame Noémie Deshaies et monsieur Julien Côté du Groupe DDM, comme officiers municipaux responsables de l'émission des permis et de l'application du RCI (Règlement de contrôle intérimaire;
 - 11- Mandat à l'Organisme des bassins versants de la Capitale pour offrir un service d'échantillonnage des puits aux citoyens pour 2017 au coût de 500 \$;
 - 12- Cession du lot 4 471 051 – sentier secteur Rue du Rocher ;
 - 13- Urbanisme- Intégration au PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) pour le lot 4 471 050 ;
 - 14- Dérogation mineure lot 4 471 050 ;
 - 15- Acte d'acquisition du lot 4 661 136 – petite parcelle pour le rond de virée, rue du Rocher, au coût de 200 \$;
 - 16- Acte d'acquisition du lot 4 148 589 – ruisseau sur le terrain de monsieur Poher ;
 - 17- **Entente tarifaire pour la carte de membre entre L'APPEL et la Ville de Lac-Delage pour l'utilisation des sentiers du Marais du Nord;**
 - 18- **Entente tarifaire pour la carte de membre entre le parc de la Jacques-Cartier et la Ville de Lac-Delage pour l'utilisation des sentiers ;**
 - 19- **Entente tarifaire pour la carte de membre entre Les Évènements Sentiers actifs OBNL (nouvellement renommé Empire 47 ÉcoSentiers) et la Ville de Lac-Delage pour l'utilisation des sentiers pédestres.**
 - 20- **Paiement rétroactivité salaire et allocation élus municipaux ;**
 - 21- Correspondance ;
 - 22- Varia ;

23- Période de questions ;

24- Levée de l'assemblée.

12-16-01 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2016-144 Il est proposé par Guy Rochette, conseiller, appuyé par monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- 17- Entente tarifaire pour la carte de membre entre L'APPEL et la Ville de Lac-Delage pour l'utilisation des sentiers du Marais du Nord ;
- 18- Entente tarifaire pour la carte de membre entre le parc de la Jacques-Cartier et la Ville de Lac-Delage pour l'utilisation des sentiers ;
- 19- Entente tarifaire pour la carte de membre entre Les Évènements Sentiers actifs OBNL (nouvellement renommé Empire 47 ÉcoSentiers) et la Ville de Lac-Delage pour l'utilisation des sentiers pédestres ;
- 20- Paiement rétroactivité salaire et allocation élus municipaux.

12-16-02 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016

Résolution 2016-145 Il est proposé par monsieur Brian Ross, conseiller, appuyé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal no 2016-11 séance ordinaire du 14 novembre 2016.

12-16-03 Mot de la mairesse

- Invitation à la fête de Noël pour les enfants du 18 décembre 2016 de 9h à midi;
- Invitation à la séance extraordinaire sur le budget, le lundi 19 décembre 2016;
- La patinoire devrait ouvrir le 23 décembre 2016 si la température est clémente.

12-16-04 Mot des conseillers

12-16-05 Gestion administrative

a) Comptes à payer

Résolution 2016-146 **ATTENDU QUE** les comptes à payer au 12 décembre 2016 et les factures payées totalisent un montant de 68 680,36 \$ incluant les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Brian Ross, conseiller, appuyé par monsieur Guy Rochette, conseiller, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 12 décembre 2016, et ce, selon les échéances prescrites.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Madame Josée Desmeules, directrice générale certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Desmeules, B.A.A.
Directrice générale

b) Taxes à recevoir

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 12 décembre 2016 qui totalisent un montant de 17 037.10 \$.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

12-16-06 Calendrier des séances du conseil 2017

Résolution 2016-147 il est proposé par monsieur Guy Rochette, conseiller, appuyé par monsieur Alexandre Morin, Conseillère et unanimement résolu :

QU'en 2017, les séances du conseil municipal se tiennent au Bureau municipal, sis au 24 de la rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage ;

QUE les séances ordinaires se tiennent aux jours suivants à 19h30 :

le lundi 9 janvier 2017
le lundi 13 février 2017
le lundi 13 mars 2017
le lundi 10 avril 2017
le lundi 8 mai 2017
le lundi 12 juin 2017
le lundi 10 juillet 2017
le lundi 14 août 2017
le lundi 11 septembre 2017
le mardi 10 octobre 2017
le lundi 13 novembre 2017
le lundi 11 décembre 2017

12-16-07 Avis de motion du règlement numéro 2017-01 déterminant les taux et tarifications pour l'année 2017

Avis de motion est donné par monsieur Alexandre Morin, conseiller, que sera adopté à une séance ultérieure le règlement numéro 2017-01 ayant pour objet de déterminer les taux et tarifications pour l'année 2017.

12-16-08 Embauche de Mélissa Turmel à titre de technicienne comptable et adjointe à la direction

Résolution 2016-148 ATTENDU QUE madame Mélissa Turmel a agi à titre de technicienne comptable et adjointe à la direction pendant une période de probation de trois mois ;

ATTENDU QUE le Conseil est satisfait du travail effectué par madame Turmel et que le poste de technicienne comptable et adjointe à la direction doit être comblé ;

ATTENDU QUE madame Turmel possède les qualifications et l'expérience pour occuper le poste de technicienne comptable et adjointe à la direction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Brian Ross, conseiller, appuyé par monsieur Guy Rochette, conseiller, et unanimement résolu :

QUE madame Mélissa Turmel, soit engagée à titre de technicienne comptable et adjointe à la direction en date du 12 décembre 2016, à raison de 32 heures par semaine au taux horaire de l'échelon 10 de la convention de travail ;

QUE madame Turmel soit embauchée aux conditions définies au contrat de travail des employés municipaux de la Ville de Lac-Delage ;

QUE madame Dominique Payette soit autorisée à signer le contrat de travail à intervenir.

12-16-09 Corrections de diverses résolutions quant à l'imputabilité des dépenses pour un grand total de 58 299,61 \$ à même le budget de l'année 2016 au lieu du surplus accumulé au 31 décembre 2015

Résolution 2016-149 CONSIDÉRANT QUE l'analyse des revenus et dépenses pour l'année 2016 permet de supporter certaines dépenses effectuées à même le budget de l'année 2016 plutôt que le surplus accumulé tel que les résolutions le précisaient ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les résolutions afin que les sommes soient prises à même le budget de l'année plutôt que le surplus accumulé ;

CONSIDÉRANT les résolutions suivantes à modifier :

- a) La résolution 2016-021 pour le mandat à Communagir au coût de 5 814,35 \$.
- b) La résolution 2015-102 pour le mandat à Me Daniel Bouchard du cabinet d'avocat Lavery dans le dossier des ressources humaines, au coût de 13 875,27 \$.
- c) La résolution 2016-058 pour le mandat à Me Daniel Bouchard du cabinet d'avocat Lavery dans le dossier du 4 avenue du Sous-Bois, au coût de 11 414 \$.
- d) La résolution 2016-093 pour le mandat d'étude d'avant-projet-réactualisation, au coût de 3 865,13 \$.
- e) La résolution 2016-094 et 2016-134 Étude de projet innovateur en drainage urbain dans le cadre du projet pour la protection des sources d'eau potable au coût de 15 622,13 \$.

Procès-verbaux du Conseil de la Ville de Lac-Delage

2016-12

- f) La résolution 2016-030 Mandat à Protekroc-dynamitage rue des Crans. Les coûts pour la surveillance et le rapport, au montant de 2 870,40 \$ plus taxes.
- g) La résolution 2016-031 Mandat à CWA pour la réparation de deux pompes d'eaux usées pour un montant de 3 840 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Rochette, conseiller, appuyé par monsieur Alexandre Morin, conseiller et unanimement résolu :

QUE les dépenses des résolutions 2016-021, 2015-102 ,2016-058, 2016-093, 2016-094, 2016-134, 2016-030 et 2016-031 soient modifiées par :

QUE les sommes soient prises à même le budget de l'année 2016 au lieu du surplus accumulés au 31-12-2015.

12-16-10 Nomination de madame Noémie Deshaies et monsieur Julien Côté, du Groupe DDM, comme officiers municipaux responsables de l'émission des permis et de l'application du RCI (règlement de contrôle intérimaire) ;

Résolution 2016-150 **ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-Delage a déjà mandaté le Groupe DDM pour la gestion des permis pour la municipalité ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les officiers responsables de l'émission des permis et aussi pour l'application du RCI (règlement de contrôle intérimaire) pour la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Rochette, conseiller, appuyé par monsieur Brian Ross, conseiller et unanimement résolu :

QUE monsieur Julien Côté et madame Noémie Deshaies, du Groupe DDM, soient nommés comme officiers responsables de l'émission des permis et de l'application du RCI (règlement de contrôle intérimaire) pour la municipalité.

12-16-11 Demande de financement pour le fonctionnement et la réalisation des mandats de l'Organisme des bassins Versants de la Capitale

Résolution 2016-151 **ATTENDU** la demande de l'OBV (Organisme des bassins Versants de la Capitale) en date du 21 novembre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par, monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu ;

QUE le conseil municipal autorise une contribution financière de 500 \$ à l'Organisme des bassins versants de la Capitale

QUE les sommes soient prises à même le budget 2017.

Procès-verbaux du Conseil de la Ville de Lac-Delage

2016-12

12-16-12 Cession du lot 4 471 051 – sentier avenue du Rocher ;

Résolution 2016-152 ATTENDU QUE la Ville de Lac-Delage et Immobilière du Val-Rouge Inc. ont signé une entente relative à la cession du lot 4 471 051, sentier de l'avenue du Rocher ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Rochette, conseiller, appuyé par, monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu ;

QUE la notaire Nancy Lavoie soit mandatée pour préparer l'acte notarié transférant le sentier au bout de la rue du Rocher, soit le lot 4 471 051 ;

QUE madame Dominique Payette, mairesse, et madame Josée Desmeules, directrice générale, soient autorisées à signer l'acte de transfert pour et au nom de Ville de Lac-Delage.

12-16-13 Demande de construction de Les immeubles des Monts inc. Urbanisme- Intégration au PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale)

Résolution 2016-153 CONSIDÉRANT QUE Les immeubles des Monts inc. souhaite construire une résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 471 050 sur l'avenue du Rocher ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 471 050 se situe dans la zone 22-Hb, celle-ci est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale U-2011-07 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction respecte les objectifs et critères du règlement U-2011-07 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte tous les autres règlements de la ville de Lac-Delage ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les éléments à respecter et qu'il recommande la construction de la résidence unifamiliale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Morin, conseiller, et appuyé par monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu ;

QUE la demande de permis no. 2016-114 soit déclarée conforme au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

12-16-14 Demande de dérogation mineure- Les immeubles des Monts inc.- Lot 4 471 050

Résolution 2016-154 CONSIDÉRANT QUE le demandeur Les immeubles des Monts inc. a déposé une demande de dérogation portant sur la construction d'un garage ayant une superficie de 74 m² alors que l'article 104.1 du règlement de zonage U-2012-02 exige une superficie maximale de 63 m²;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite construire un garage en cour arrière ;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la demande ne porterait pas préjudice au demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande ne porterait pas préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain possède une superficie de 15 563,2 m² ;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a pas de lot construit de part et d'autre du lot 4 471 051 ;

CONSIDÉRANT QUE le garage ne sera pas visible de la rue ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation du demandeur Les immeubles des Monts inc. tel que le procès-verbal du CCU du 11 novembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par monsieur Guy Rochette, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accepte que la dérogation mineure déposée par Les Immeubles des Monts inc. et par conséquent autorise la construction d'un garage en cour arrière ayant une superficie de 74 m² alors que l'article 104.1 du règlement de zonage U-2012-02 exige une superficie maximale de 63 m².

12-16-15 Acte d'acquisition du lot 4 661 136 – petite parcelle pour le rond de virée, avenue du Rocher ;

Résolution 2016-155 **ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Delage et monsieur Sébastien Poher ont convenu d'une entente relative à l'acquisition du lot 4 661 136 pour un montant de 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par, monsieur Guy Rochette, conseiller, et unanimement résolu ;

QUE la notaire Nancy Lavoie soit mandatée pour préparer l'acte notarié transférant le lot 4 661 136 ;

QUE madame Dominique Payette, mairesse, et madame Josée Desmeules, directrice générale, soient autorisées à signer l'acte de transfert pour et au nom de Ville de Lac-Delage.

12-16-16 Acte d'acquisition du lot 4 148 589 – ruisseau sur le terrain de monsieur Poher ;

Résolution 2016-156 **ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Delage et monsieur Sébastien Poher ont convenu d'une entente relative à l'acquisition du lot 4 471 051 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Rochette, conseiller, appuyé par, monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu ;

QUE la notaire Nancy Lavoie soit mandatée pour préparer l'acte notarié transférant le lot 4 148 589 ;

QUE madame Dominique Payette, mairesse, et madame Josée Desmeules, directrice générale, soient autorisées à signer l'acte de transfert pour et au nom de Ville de Lac-Delage.

12-16-17 Entente tarifaire pour la carte de membre entre l'APEL et la Ville de Lac-Delage pour l'utilisation des sentiers du Marais du Nord

Résolution 2016-157 ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite offrir l'accès à prix moindre à ses résidents aux sentiers du Marais du Nord ;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente afin que les résidents du Lac-Delage déboursent une somme de 10 \$ par personne pour la carte de membre individuelle et de 20 \$ pour la carte de membre familiale ;

ATTENDU QUE la Ville paiera la différence des coûts à l'APPEL ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Brian Ross, conseiller, appuyé par, monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu ;

QUE le conseil municipal autorise madame Josée Desmeules, directrice générale, à signer l'entente à intervenir à cet effet.

QUE les sommes pour cette dépense soient prises à même le budget 2017.

12-16-18 Entente tarifaire pour la carte de membre entre le parc de la Jacques-Cartier et la Ville de Lac-Delage pour l'utilisation des sentiers ;

Résolution 2016-158 ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite offrir l'accès à prix moindre à ses résidents pour la carte de membre annuel au parc de la Jacques-Cartier ;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente afin que les résidents du Lac-Delage déboursent une somme de 15 \$ par personne pour la carte de membre annuel au parc de la Jacques-Cartier ;

ATTENDU QUE la Ville paiera la différence des coûts au Parc de la Jacques-Cartier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Brian Ross, conseiller, appuyé par, monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu ;

QUE le conseil municipal autorise madame Josée Desmeules, directrice générale, à signer l'entente à intervenir à cet effet ;

QUE les sommes pour cette dépense soient prises à même le budget 2017.

12-16-19 Entente tarifaire pour la carte de membre entre Les Évènements Sentiers Actifs OBNL et la Ville de Lac-Delage pour l'utilisation des sentiers ;

Résolution 2016-159 ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite offrir l'accès à prix moindre à ses résidents pour la carte de membre annuel aux sentiers pédestres du Lac-Delage situé à l'arrière des bureaux de l'hôtel de Ville ;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente afin que les résidents du Lac-Delage déboursent une somme de 5 \$ par personne pour la carte de membre individuel et de 12,50 \$ pour la carte de membre familiale pour avoir accès aux sentiers pédestres de l'organisme des Évènements Sentiers Actifs ;

ATTENDU QUE la Ville paiera la différence des coûts à l'organisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Brain Ross, conseiller, appuyé par, monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu ;

QUE le conseil municipal autorise madame Josée Desmeules, directrice générale, à signer l'entente à intervenir à cet effet ;

QUE les sommes pour cette dépense soient prises à même le budget 2017.

12-16-20 Paiement rétroactivité salaire et allocation élus municipaux

Résolution 2016-160 ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* précise la rémunération minimum et maximum d'un maire et conseiller ;

ATTENDU QUE la rémunération des élus est inférieure au seuil minimal précisé dans la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ;

ATTENDU QUE la Loi exige minimalement un retour de trois (3) ans en arrière pour le paiement de la rétroactivité ;

ATTENDU QU'il y a lieu de se conformer et de payer les sommes dues pour les années 2014-2015 et 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Brian Ross, conseiller, appuyé par, monsieur Guy Rochette, conseiller, et unanimement résolu ;

QUE le Conseil autorise le versement des sommes dues aux élus municipaux afin de se conformer à la Loi sur le traitement des élus municipaux ;

QUE les sommes soient prises à même le budget de l'année 2016.

Correspondance

Aucune correspondance.

12-16-21 Varia

12-16-22 Période de questions

- Monsieur Gosselin demande comment cela va fonctionner pour les ententes tarifaires au parc de la Jacques-Cartier.

12-16-23 Levée de l'assemblée

Résolution 2016-161 Il est proposé par monsieur Guy Rochette, conseiller, appuyé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 20h15.

Dominique Payette, mairesse

Josée Desmeules, directrice générale